



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 22-2013

**concernant le budget 2014 de la
Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

**Date proposée pour la séance intercommunale de gestion :
le 9 octobre 2013 à 18h30, à Corseaux.**

St-Légier-La Chiésaz, le 28 octobre 2013

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. LA CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit CHF 5.- par habitant. Dès 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à CHF 7.50. Dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à CHF 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;
- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à sa ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

3. BUDGET 2014

Le budget 2014 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de CHF 5.- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à CHF 380'420.-, auxquels s'ajoutent CHF 900.- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de CHF 628'100.- est porté au budget 2014, détaillé ci-après pour les projets / études suivants :

- une réserve d'un montant de CHF 200'000.-, pour la suite des études "transports et urbanisation";
- un montant de CHF 117'000.-, correspondant à 4 mois sur les 18 mois prévus pour l'étude d'opportunité / faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;
- un montant de CHF 300'000.- pour la rénovation de la salle del Castillo à Vevey;

A ces frais s'ajoutent les frais bancaires pour un montant de CHF 100.-, ainsi que les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de CHF 11'000.-.

Projet d'agglomération transports / urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac) et suite à donner

Rappelons que les démarches entreprises depuis 2007 ont été présentées régulièrement de manière synthétique dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL. D'autres canaux d'information ont également été activés, tels qu'un bulletin d'information spécifique sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013) et le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) mis régulièrement à jour.

Le rapport final du PA T/U Rivelac a été transmis à la Confédération dans le délai fixé, fin décembre 2011. La consultation publique a été lancée après, de mi-février à mi-mars 2012, et a fait l'objet de vingt remarques issues de particuliers, milieux associatifs, partis politiques, propriétaires fonciers pour l'essentiel. Les réponses ont été transmises à la Confédération ainsi qu'aux auteurs des remarques mi-juillet 2012.

En parallèle, les organes du PA T/U se sont centrés sur la préparation de la phase de mise en œuvre du projet. Dans ce cadre, les partenaires du projet ont octroyé un mandat de coordination générale au bureau team+ fin décembre 2012, qui a dans les faits démarré en janvier 2013.

S'agissant du secteur géographique de la Riviera, piloté par la CORAT, un mandat d'appui et de coordination technique a également été attribué dès octobre 2012 au bureau team+. Ce mandat a permis d'une part, de faire le point avec chaque commune sur le PA T/U et d'autre part, de dégager les axes de travail concret à mener par la Riviera et d'en assurer la coordination. La priorité a été donnée à l'étude d'accessibilité de l'ouest de l'agglomération et du secteur La Veyre-Fenil, co-financée par le Service de la mobilité de l'Etat de Vaud et dont la finalisation est prévue en 2013.

Comme explicité par l'information-communication de la CORAT d'août 2013, la Confédération a transmis son rapport d'examen provisoire sur le PA T/U Rivelac fin mai 2013. Bien qu'elle reconnaisse la conception générale du projet comme pertinente, la Confédération a jugé son rapport coût-efficacité insuffisant et par voie de conséquence, il ne pourra pas bénéficier d'un cofinancement de la Confédération.

S'agissant de la suite de la procédure des projets d'agglomération, l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015 et le rapport de la Confédération y relatif font l'objet d'une consultation jusqu'au 31 octobre 2013. Après examen des remarques reçues dans le cadre de la consultation et cas échéant, modification du rapport d'examen provisoire, le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sera déposé à la fin mars 2014, selon le calendrier prévu.

Les municipalités de la Riviera via la CORAT notamment, souhaitent cependant poursuivre en 2014 le travail entamé dès l'automne 2012. En effet, sur la base du PA qui constitue une référence sur laquelle elle peut s'appuyer, plusieurs "chantiers" intercommunaux devraient faire l'objet d'un travail coordonné, comme par exemple, la RC 780a. La CORAT prévoit de définir concrètement les prochaines priorités, dans le courant de l'automne 2013. Un montant de CHF 200'000.- est inscrit au budget de la CIEHL, en vue de pouvoir mener à bien le travail, selon les priorités qui seront fixées et leurs outils de mise en œuvre.

En outre, compte tenu du préavis de la Confédération, l'ensemble des partenaires du PA T/U Rivelac devra se déterminer sur la suite à envisager de manière globale. Le financement des projets de 3^{ème} génération n'est toutefois pas assuré actuellement.

Comme pratiqué tout au long de l'année 2013 par la CORAT, les Conseils communaux seront informés par le biais de communications spécifiques.

Etude d'opportunité / de faisabilité de fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Un bref historique des démarches effectuées jusqu'en 2012 a été fourni dans les rapports d'activités 2009 à 2012 de la CIEHL.

Nous rappelons cependant que le préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera a été adopté par les dix conseils communaux en automne 2012; résultat qui a fait l'objet d'une information-communication spécifique en novembre 2012.

Toutes les démarches entreprises depuis 2011 ont été présentées dans le cadre du préavis susmentionné, ainsi que les principaux éléments portant sur l'appréhension du mandat par l'équipe pluridisciplinaire retenue pour le conduire. Ils ont également été présentés lors de la séance d'information aux conseillers communaux qui a eu lieu le 28 août 2012.

La 1^{ère} phase de diagnostic a été menée jusqu'en mai 2013, dont l'enquête de M.I.S Trend auprès d'un échantillon des citoyens de la Riviera. La synthèse des résultats de cette enquête a fait l'objet d'un communiqué de presse transmis aux conseils communaux, notamment; ainsi que d'une conférence de presse le 7 mai 2013. Les résultats complets ont été rendus publics par le biais du site internet du SAI. La 2^{ème} phase de travail "Projet de société" est en cours.

Le montant de CHF 117'000.- inscrit au budget 2014 de la CIEHL a été défini au prorata des dix-huit mois d'étude prévus, pour un total s'élevant à CHF 516'672.-.

Rénovation de la salle del Castillo

La Municipalité de Vevey a déposé un préavis municipal en décembre 2011 auprès de son conseil communal, portant sur un crédit d'ouvrage pour financer notamment la restauration et la transformation de la salle del Castillo, pour un montant de près de CHF 17 millions. Le préavis fait suite à un concours de projet lancé en 2009, portant sur un concept d'aménagement global des Jardins du Rivage et de la salle del Castillo. Le Conseil communal de Vevey a adopté le préavis susmentionné en février 2012.

La Municipalité de Vevey a transmis un dossier de demande de soutien auprès de la CIEHL pour un montant de CHF 300'000.- en avril 2012. Tant le CA de la CIEHL que les municipalités ont reconnu l'intérêt public régional de la restauration et transformation de la salle del Castillo et admis le soutien de la CIEHL à hauteur de CHF 300'000.-.

Un préavis spécifique de la CIEHL a été rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision durant l'automne 2013. Une séance d'information pour les commissions des conseils communaux a été fixée le 8 octobre 2013.

Espace régional des Pléiades

Comme pour le point précédent, un bref historique de ce projet a été présenté dans le rapport d'activités 2011 de la CIEHL.

Le projet d'Espace régional des Pléiades présenté au CA a été reconnu d'intérêt public régional en septembre 2010. Le CA a consulté les municipalités sur le principe et le montant d'un soutien de CHF 600'000.-, qu'elles ont toutes accepté, l'une d'elles conditionnant toutefois son accord à l'obtention de précisions complémentaires.

La municipalité de Blonay a annoncé que de nouveaux éléments seraient présentés au CA de la CIEHL d'ici fin 2013. Par conséquent, un préavis spécifique de la CIEHL sera rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision durant le 1^{er} semestre 2014 et dans la mesure où le dit préavis est accepté, le montant sera porté au budget 2015 de la CIEHL.

Au vu des éléments présentés ci-avant, et pour autant que le préavis spécifique relatif à la salle del Castillo soit accepté par les conseils communaux, le capital prévisible à fin 2014 est estimé à CHF 1'673'885.-.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

Annexes : Budget 2014 de la CIEHL

Municipal délégué : M. Alain Bovay, Syndic

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2014

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	5'985	29'925	
- Chardonne	2'755	13'775	
- Corseaux	2'145	10'725	
- Corsier-sur-Vevey	3'305	16'525	
- Jongny	1'466	7'330	
- Montreux	25'187	125'935	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'039	25'195	
- La Tour-de-Peilz	10'815	54'075	
- Vevey	18'555	92'775	
- Veytaux	832	4'160	
(état au 31.12.2012)	<hr/>	<hr/>	380'420
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			900
TOTAL DES REVENUS			381'320

CHARGES		
Suite études "transports-urbanisation" (provision)		200'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale		117'000
Préavis Salle del Castillo *		300'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL		11'000
TOTAL DES CHARGES		628'100

Résultat prévisible de l'exercice	-246'780
--	-----------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 1.1.2014	1'920'665
Excédent de charges de l'exercice 2014	-246'780
Capital prévisible au 31.12.2014	1'673'885

* sous réserve de l'adoption des préavis y relatifs